

BONNE QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CSS HARRICANA

Amos, le 23 mars 2021 – Le Centre de services scolaire Harricana a réalisé 330 tests de mesures de qualité de l'air dans l'ensemble de ses établissements. Les résultats obtenus démontrent une bonne qualité de l'air dans 100 % des classes testées avec une moyenne de concentration de 778 ppm. La moyenne provinciale se situe à 804 ppm*. Les résultats ont préalablement été transmis au ministère de l'Éducation, ainsi qu'à tous les parents et aux membres du personnel.

« Il est primordial pour nous d'assurer la qualité de l'air dans nos établissements. La santé et la sécurité du personnel et des élèves sont notre priorité absolue, surtout en cette période exceptionnelle. Les tests ont été effectués selon les directives ministérielles, afin de mesurer adéquatement le taux de dioxyde de carbone (Co₂) dans nos locaux. Les résultats sont très satisfaisants, nous pouvons constater que les mesures prises fonctionnent bien », a affirmé Yannick Roy, directeur général.

Au total, 282 mesures sur les 330, soit 85 %, obtiennent des taux inférieurs à la norme établie de 1 000 ppm. Les 48 mesures restantes représentant 15 % sont pour leur part comprises entre 1 000 et 1 499 ppm. Notons la moyenne des trois mesures réalisées: la première à 639 ppm; la deuxième à 908 ppm et la troisième à 786 ppm. Pour consulter le tableau sommaire des résultats de tous les locaux testés par école et centre, cliquez sur ce lien : <https://bit.ly/2QI1Wa6>.

Le ministère de l'Éducation juge acceptables des concentrations de Co₂ inférieures à 1 500 ppm. Toutefois, les centres de services scolaires sont invités à prendre des mesures afin de viser la cible de 1 000 ppm. Pour chacune des classes, les taux de Co₂ ont été mesurés à trois reprises durant une période de cours, soit avant le début du cours et au milieu. Un troisième échantillonnage a été effectué à la fin du cours vingt minutes après l'ouverture des fenêtres ou de la porte. Lorsque les concentrations dépassent 1 000 ppm, des actions doivent être prises rapidement. Lorsqu'elles atteignent 2 000 ppm, des actions doivent être prises dans un délai d'une semaine. D'ailleurs, les parents d'élèves et le personnel des écoles ont été informés des mesures prises.

Afin d'assurer la meilleure qualité de l'air dans les classes, les membres du personnel ont été invités à appliquer toutes les mesures prescrites. Dans le cas des établissements disposant d'une ventilation mécanique, le centre de services scolaire s'est assuré de son bon fonctionnement et de son efficacité. Dans le cas des établissements avec une ventilation naturelle, l'ouverture des fenêtres et des portes est appliquée afin d'assurer le renouvellement de l'air, comme recommandé par le comité d'experts scientifique et technique. L'ensemble des mesures sanitaires mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 contribue également à assurer la santé et la sécurité de tous.

-30-

Source :

Johanne Godbout, secrétaire générale
819 732-6561 poste 2268

* <https://www.fcscq.quebec/dossiers-strategiques/qualite-de-lair-etablissements-scolaires>